



Eure-et-Loir

**Commune d'ARCISSES****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

Date de transmission de la convocation 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjointe	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjointe	X		
ENEALT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance  
Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

#### **VOTE BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL (Délibération n° 22-02/04/2025)**

*Suite à une erreur matériel la présente délibération annule et remplace la délibération portant le même numéro et passée en préfecture le 07/04/2025*

Stéphane COURPOTIN donne la parole à Edwige VEDIE – Adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2025 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie le 24 février, 3, 10, et 17 mars 2025.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 voix pour APPROUVE les budgets primitifs 2025 arrêtés comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250402-DELIB22\_020425B-DE

BUDGET ET SECTION		19000 - BUDGET PRINCIPAL			
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
DEPENSES	Total des reports et reprises		219 710,57 €	219 710,57 €	
	vote 2025	Réel	2 427 048,84 €	1 610 275,00 €	4 037 323,84 €
		Ecritures d'ordre	166 112,81 €		166 112,81 €
	Total général	TOTAL	2 593 161,65 €	1 829 985,57 €	4 423 147,22 €
RECETTES	Total des reports et reprises		889 456,78 €	889 456,78 €	
	vote 2025	Réel	2 593 161,65 €	774 415,98 €	3 367 577,63 €
		Ecritures d'ordre		166 112,81 €	166 112,81 €
	Total général	TOTAL	2 593 161,65 €	1 829 985,57 €	4 423 147,22 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché  
V. TRIVERIO Adjointe

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/04/2025  
et de la publication le 10/04/2025  
Fait à ARCISSES, le 9/04/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché  
V. TRIVERIO Adjointe

